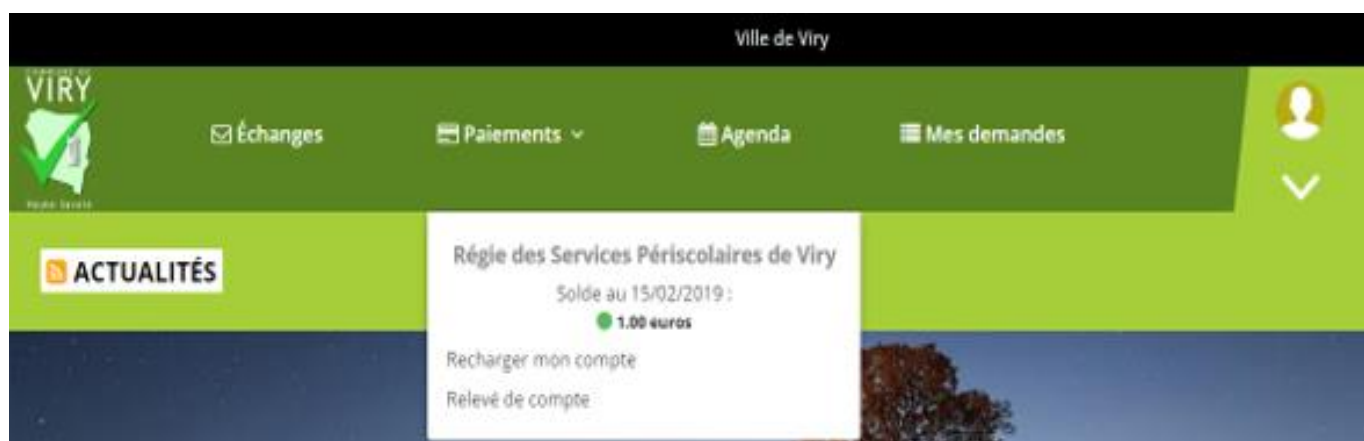



# Comment obtenir un relevé de votre compte d'avance (Équivalent des anciennes factures des services périscolaires) Utile comme attestation de frais pour les impôts

Connectez-vous sur le portail citoyen : <https://viry.portailcitoyen.eu> (Identifiant et mot de passe requis)

Cliquez sur l'onglet 'Paiements' puis 'Relevé de compte'.



Sélectionner alors une année puis un mois et cliquer sur imprimer. 


Ces relevés sont imprimables à partir du 03-09-2018.

Pour obtenir une attestation de frais pour la 1<sup>ère</sup> partie de l'année 2018,

Faites une demande par mail à : [cantine@viry74.fr](mailto:cantine@viry74.fr)

Cordialement

Tardy Céline  
Services scolaire et périscolaire  
Mairie de Viry  
92 Rue Villa Mary  
74580 Viry

 04.50.04.04.90

@ [cantine@viry74.fr](mailto:cantine@viry74.fr)